

**Complément d'avis n° 2021/03-05
relatif à la demande d'ouverture de la 3ème année du diplôme
d'ingénieur de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et
de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS) en contrat de
professionnalisation**

Objet

Demande d'ouverture pour la rentrée 2021 de la 3ème année du diplôme d'ingénieur de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique en contrat de professionnalisation.

- Vu l'analyse du courrier de demande de l'Ecole établie par Jean-Louis Allard, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière le 7 juillet 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la demande de l'Ecole.

École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS) transmettra **avant le 1^{er} juillet 2023** un **bilan écrit de la mise en œuvre** du contrat de professionnalisation, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



La Présidente,
Elisabeth CREPON